

PAR TÉLÉCOPIEUR

Le 16 février 2005

Destinataires : Toutes les banques

Sociétés de fiducie et de prêt fédérales

Sociétés d'assurance-vie fédérales

Sociétés d'assurances multirisques fédérales

Associations coopérative de crédit fédérales

Sociétés de secours mutuels

c.c. Organismes provinciaux de réglementation et de surveillance
Association canadienne des assureurs de marketing direct
Association des banquiers canadiens
L'Association Fraternelle Canadienne
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.
Autorités canadiennes en valeurs mobilières
Centrale des caisses de crédit du Canada
Bureau d'assurance du Canada
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
L'Association des compagnies de fiducie du Canada

Objet : Le Groupe d'action financière (GAFI) raye les Philippines, l'Indonésie et les îles Cook de sa liste des pays et territoires non coopératifs (LPTNC)

Le vendredi 11 février 2005, le GAFI, dont le Canada fait partie, a annoncé par voie de communiqué (www.fatf-gafi.org/LongAbstract/0,2546,fr_32250379_32236992_33916420_1_1_1_1,00.html) qu'il avait rayé les Philippines, l'Indonésie et les îles Cook de sa liste des pays et territoires non coopératifs (PTNC). Toutefois, conformément aux pratiques établies, le GAFI continuera de surveiller les mesures que prendront ces pays pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

Vous trouverez la liste des pays et territoires non coopératifs sur le site Web du GAFI, à l'adresse suivante : www.fatf-gafi.org.

Les institutions financières fédérales actives au Canada doivent accorder une attention particulière aux activités et opérations impliquant des personnes qui exercent des activités dans les PTNC, y compris les sociétés et les institutions financières, en faisant preuve de

diligence raisonnable et de prudence lors de l'examen des opérations avec les personnes ou entités en question.

Le [Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada \(CANAFE\)](#) a également diffusé [un avis](#) à ce sujet.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson